

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 385

présenté par

M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Chassaigne,
M. Dolez, Mme Fraysse, M. Sansu et M. Serville

ARTICLE 46 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Loin de conforter un réel service public de l'effacement, cet article favorise et renforce l'émergence de sociétés spécialisées dans l'effacement diffus, créant ainsi un nouveau marché spéculatif. Les auteurs de l'amendement n'y sont pas favorables.